

Table des matières

1	Grand Paris : les territoires en appellent à l'Etat pour financer la Métropole	1
2	Grand Paris : les territoires tirent la sonnette d'alarme	2
3	Etienne Guyot : « L'attractivité de l'Île-de-France sera boostée par les "clusters" du Grand Paris »	4
4	Paris : à LREM, ils rêvent tous de l'Hôtel de Ville	6
5	Impôts : la « flat tax » relance la distribution de dividendes	7
6	La loi Pacte veut rendre les brevets français plus solides.....	8
7	Le nombre d'emplois aidés dégringole	10
8	ADP : l'Etat ne veut pas d'une prise de contrôle étrangère.....	11
9	Au Mondial de l'auto, les petits prix ont la cote	12
10	Naval : l'alliance franco-italienne au point mort.....	14
11	Toys'R'Us : la distribution du jouet joue son avenir en France.....	15
12	La CGT et FO font leur rentrée avec une nouvelle journée de grève, mardi	17
13	Réforme des retraites : un « âge-pivot » à l'étude pour retarder les départs.....	18
14	En coulisses, dernière ligne droite avant le remaniement.....	20
15	Présidentielle au Brésil : le candidat d'extrême-droite Jair Bolsonaro largement en tête au premier tour.....	21
16	Les 7 menaces qui planent sur la croissance mondiale.....	22

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 06/10/2018

1 **Grand Paris : les territoires en appellent à l'Etat pour financer la Métropole**



Lors de la réunion organisée ce vendredi à la préfecture de région, les présidents des territoires se sont opposés à la fin du versement de leur dotation au profit de la Métropole.

Trois heures de réunion et des contre-propositions. Ce vendredi après-midi, le préfet de région réunissait Patrick Ollier, président (LR) de la Métropole du Grand Paris (MGP) et Jean-Didier Berger (LR) désormais à la tête de l'Alliance des territoires, qui regroupe les présidents des onze établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP. Une réunion de crise suite [à l'annonce par la](#)

[Métropole de la fin du versement des dotations aux collectivités à compter de 2019](#), soit 55 millions d'euros de moins pour les EPT.

Ce que refusent catégoriquement les présidents et maires. « Soit la MGP a des problèmes de financement pour 2019 et c'est à l'Etat d'y remédier. Soit elle n'en a pas et le versement des dotations doit être prolongé en 2019 », résume Jean-Didier Berger, estimant que le gouvernement, faute de décision pour simplifier le mille-feuille métropolitain à cinq strates, met en danger les territoires.

Un bras de fer qui peut sembler très éloigné des préoccupations des habitants de la Métropole. « On parle pourtant d'augmentation des impôts locaux ou de fermeture d'équipements publics », insiste Jean-Didier Berger qui attend des réponses concrètes du gouvernement. Mais vu la période d'instabilité dans l'attente d'un remaniement, le représentant de l'Etat a fait comprendre aux participants qu'il ne pouvait leur apporter de réponses pour le moment.

Anne-Sophie Damecour

LA GAZETTE DES COMMUNES – 06/10/2018

2 Grand Paris : les territoires tirent la sonnette d'alarme



Inquiets des transferts de compétences sans moyen financier, sur fond de baisse des dotations, 11 intercommunalités du Grand Paris créent "L'Alliance des territoires". La nouvelle association dénonce "un manque de courage de l'État" et réclame une prorogation de la loi NOTre.

Le Président de la République le répétait à satiété, voici un an. Il allait procéder à une « simplification drastique de l'organisation institutionnelle » de la région-capitale. Mais depuis, c'est silence radio. Et les établissements publics territoriaux, communautés d'agglomération lights de la zone dense s'impatientent. Unis dans une toute « nouvelle alliance des territoires » ils disent « stop » au transfert de compétences sans les budgets afférents.

« Nous ne sommes pas opposés à la Métropole du Grand Paris, assure François Roussel-Devaux, directeur général des services (DGS) de Paris Est Marne & Bois, mais elle a ajouté de la dépense publique et est en total décalage avec le vécu concret. Beaucoup de gens sont écœurés, on est à un tournant, quelque chose va se passer. »

Dotation à la baisse

En créant « L'Alliance des territoires » les 11 établissements publics territoriaux (EPT) tirent la sonnette d'alarme, afin que le virage redouté ne les laisse pas sur le bord de la route. Nous demandons la prorogation de la loi NOTre pendant au moins 3 ans, le temps de passer les municipales.

En effet, les territoires franciliens qui gèrent « des centaines d'équipements publics » se sentent menacés. « La perte des 55 millions de dotation d'intercommunalité dès l'an prochain, puis de 1,2 milliard d'euros de cotisation foncière des entreprises l'année suivante reviendrait à asphyxier les

collectivités », dénoncent les onze présidents. « Non seulement la perte de ces recettes les tuerait, mais elle ne réglerait pas le problème financier de la Métropole du Grand Paris. »

Services publics en berne

À la tête de Grand Orly Seine Bièvre, Michel Lepretre (PCF, Vitry) estime l'impact à hauteur de « 10-15 % » de son budget 2019. Il attend que l'État lui « donne les moyens des politiques engagées ». Faute de quoi, la collecte de déchets, l'ouverture des théâtres ou le développement économique -parmi d'autres- sont menacés. « La Métropole a été imaginée pour réduire les inégalités, mais avec ses moyens, elle n'a pas d'envergure. Il faudrait un vrai fonctionnement des territoires. »

« On n'a pas de pouvoir fiscal », complète Jean-Didier Berger (LR, Clamart), président de Vallée Sud Grand Paris. « Les communes vont donc devoir augmenter les impôts de 4 % au moins, et l'Etat va leur demander de payer son manque de courage. Tout le principe de l'intercommunalité est basé sur la neutralité budgétaire. Or, chaque année, les EPT ont de nouvelles compétences et moins de ressources. Comment exercer plus avec toujours moins d'argent ? »

Des investissements lourds

« En mettant à mal les finances du bloc communal, le gouvernement prend aussi le risque de menacer les centaines d'opérations d'aménagement et de projets communs portées par les territoires, notamment les aménagements autour des gares du Grand Paris Express ou des Jeux olympiques de Paris 2024", alertent les présidents des 11 territoires du Grand Paris dont les investissements "se chiffrent à plus d'un milliard d'euros. »

« On veut aussi faire de la coopération entre territoires, porter des projets, investir », insiste François Roussel-Devaux qui estime, que face « à une MGP qui n'est pas une interco classique, il y a moyen de faire mieux et plus efficace, et que les délibérations ne passent pas parce que Paris vote en masse. Nous voulons que les territoires soient visibles. »

Demande d'audience à Emmanuel Macron

L'Alliance demande à être reçue « sans délai » par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur, et réclame « les mêmes recettes que toutes les autres intercommunalités. Une première étape de simplification serait de rendre aux territoires le statut de toutes les autres intercommunalités de France, celui d'EPCI à fiscalité propre. » Les 11 présidents sollicitent aussi la mise en place d'un groupe de travail sur le maintien de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Focus

Vers une union sacrée avec les départements ?

Le président de Paris Est Marne & Bois Jacques JP Martin (LR) va proposer à ses homologues des 10 autres EPT de rejoindre le fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FSII) créé par les 7 départements franciliens de petite et grande couronne, et que pourrait aussi rejoindre la ville de Paris Il souhaite « construire ensemble un projet de syndicat mixte métropolitain qui soit réellement au service du développement et du rééquilibrage territorial, ainsi que de la lutte contre les inégalités sociales. » La discussion est ouverte, mais Jean-Didier Berger comme Michel Lepretre estiment que rien n'est encore décidé. Pour leur part, les 7 présidents n'ont pas été informés de cette demande et attendent donc « d'en expertiser la faisabilité », commente Pierre Bédier (LR, Yvelines)

Par [Pascale Tessier](#)

3 Etienne Guyot : « L'attractivité de l'Île-de-France sera boostée par les "clusters" du Grand Paris »



Etienne Guyot, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Ile-de-France.

Le développement de l'Île-de-France peut tirer avantage des neuf pôles "thématisés", ou "clusters", préconisés par le rapport Christian Blanc. Ils vont pouvoir s'articuler avec la cartographie du Grand Paris Express, explique Etienne Guyot, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Ile-de-France.

Affiches Parisiennes : Quels sites et quartiers emblématiques tirent le marché dans le secteur de l'immobilier d'entreprise ?

Etienne Guyot : Ce sont principalement les Hauts-de-Seine et toute la boucle nord, ainsi que la petite couronne sud, autour d'Issy-les-Moulineaux. La Défense, avec ses environs, connaît aussi un regain d'activité. Le centre de Paris enregistre également une forte progression. Un signe emblématique : conséquence directe du Brexit du Royaume-Uni, l'Autorité bancaire européenne quitte Londres et choisit de s'installer à La Défense, à la Tour Euro Piazza.

A.-P. : Existe-t-il des priorités géographiques pour les offres de locaux d'activité et de bureaux ?

E. G. : Ce sont principalement les neuf "clusters" qui sont des pôles spécialisés par thèmes, comme santé, création, finance, aéronautique, ville durable..., tels que préconisés par Christian Blanc, et les futures gares du Grand Paris Express qui sont les plus concernées.

A.-P. : Peut-on évaluer quel sera l'impact de ces "clusters" ?

E. G. : Ces clusters sont amenés à monter en puissance et à se structurer au fur et à mesure de l'amélioration de la desserte par les transports en commun et notamment le Grand Paris Express.

Quand vous regardez son impact en termes d'emploi, vous vous apercevez qu'il dépasse largement les seules limites de l'Ile-de-France, au profit des régions voisines, mais aussi de l'ensemble du pays.

Des études de prospective prévoient l'arrivée en Ile-de-France d'un million de personnes en plus d'ici à 2030. Il est crucial qu'elles puissent se rendre à leur travail en moins d'une heure (la moyenne actuelle étant de 40 mn) sur des lignes non saturées.

C'est le défi du Grand Paris Express, ce métro en rocades qui permettra de décharger les lignes existantes (RER, Transilien, métro) et les routes sans être obligé de passer par le centre de Paris, en ajoutant 200 km de lignes de métro automatique desservis par 68 nouvelles gares, très largement connectées aux réseaux existants, aux aéroports et aux gares TGV.

A.-P. : Quels sont les leviers capables de booster l'immobilier d'entreprise ?

E. G. : Au-delà du contexte économique et de la confiance, j'en distingue principalement quatre : l'aménagement des territoires, les opportunités d'investissement, les opportunités de logement et les opportunités d'affaires.

1. Veiller à l'aménagement équilibré des territoires du Grand Paris. Pour la Chambre, il faut créer une réelle mixité d'activités autour des gares, à la fois pour améliorer la qualité de vie grâce à de nouveaux logements, de nouvelles activités économiques, et construire ainsi une plus grande proximité entre lieux de travail et lieux de résidence. Il est également très important de veiller à ce que ces nouvelles activités économiques soient elles-mêmes mixtes (bureaux, PME PMI, logistique). Cela veut dire qu'il est essentiel que les documents d'urbanisme permettent cette mixité.

2. Saisir et booster les opportunités d'investissement. Elles seront de plus en plus nombreuses au fur et à mesure du déploiement de l'offre de transports et de la construction de nouveaux centres urbains.

3. Créer de nouveaux logements pour améliorer les conditions de vie des habitants actuels et futurs : 38 % des salariés éprouvent des difficultés à se loger à proximité du lieu de leur activité professionnelle.

4. Booster les opportunités d'affaires du Grand Paris, estimées à 100 milliards d'euros. L'objectif est de faire en sorte qu'un maximum d'entreprises puisse bénéficier des investissements publics du Grand Paris et des grands événements comme les JO.

C'est l'objet de la plateforme CCI Business qui met en relation les entreprises avec les principaux maîtres d'ouvrage publics : RATP, SNCF, Aéroports de Paris, RTE, Enedis, Ville de Paris, EpaMarne, Citallios.... En lien avec 19 fédérations professionnelles, dont la Fnaim, la plateforme compte 1 500 entreprises, dont 800 PME en Ile-de-France.

Nos conseillers vont à la rencontre des entrepreneurs pour les inviter à s'y inscrire. Elle donne gratuitement de la visibilité aux entreprises sur les investissements prévus dans le Grand Paris, elle permet de les accompagner pour répondre à la commande publique, elle élargit le "sourcing" des maîtres d'ouvrage. La plateforme concerne l'ensemble des thèmes du Grand Paris : transport, logement, aménagement, smart cities, rassemblés un site unique. Six banques nationales l'ont rejointe pour accompagner les PME désireuses de s'investir dans la réalisation de ces grands projets. Elle accueillera également les investissements liés aux Jeux Olympiques.

Par ailleurs, les rencontres d'affaires au sein des congrès et des salons en Ile-de-France sont une autre opportunité majeure. Elles génèrent chaque année 5,5 milliards d'euros de retombées économiques

A.-P. : Que révèle le Baromètre du Grand Paris des Entreprises ?

E. G. : Le baromètre du Grand Paris des Entreprises a été lancé en octobre 2015, en lien avec CCI Business, la plateforme des investissements du Grand Paris. Créé avec les fédérations professionnelles, il vise à suivre l'avancement des projets de transport et d'aménagement, tout en entretenant la pression sur les acteurs publics pour la réalisation des projets dans les délais.

Le dernier numéro a confirmé que les entreprises ont la capacité à mener l'ensemble des chantiers lancés par les Pouvoirs publics.

A.-P. : Faut-il d'autres indicateurs ?

E. G. : Un indicateur serait bienvenu, qui suivrait le volume de foncier et d'immobilier d'activité industrielle et logistique effectivement disponible. S'il existe une politique du logement ambitieuse, qui se traduit notamment par la Territorialisation des objectifs de logement (TOL), on peut regretter qu'il n'y ait pas d'équivalent pour l'immobilier professionnel, pourtant économiquement indispensable.

Avec nos partenaires (IAU, DRIEA...), nous étudions l'opportunité de construire une cartographie du foncier disponible. Celle-ci permettrait d'apporter des éléments plus précis dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU) en Ile-de-France.

A.-P. : Quelles sont les bonnes mesures incitatives ?

E. G. : Elles sont de plusieurs ordres : La politique du Gouvernement joue un rôle déterminant : CICE, réforme du marché du travail, du régime des impatriés, baisse programmée de l'impôt sur les sociétés... L'action conjointe et coordonnée de Paris Région Entreprise, de Paris Ile-de-France Capitale

Economique et de Paris Europlace, avec le concours des Pouvoirs publics pour promouvoir la place de notre région, est très importante.

Enfin, l'initiative conjointe de l'Etat, de la Région, de la Ville de Paris, de la Métropole du Grand Paris et de la Chambre, visant à créer un guichet unique pour accueillir les entreprises basées à Londres, susceptibles de se délocaliser dans le cadre du Brexit, conduit à de bons résultats. Ce guichet permet d'orienter les projets, de faire du travail « cousu main » pour chaque entreprise intéressée, en intégrant aussi les préoccupations de ses salariés, concernant leur logement, les écoles et universités pour leurs enfants...

A.-P. : Finalement, peut-on concilier, ou réconcilier, le court et le long termes ?

E. G. : Ces deux notions ne sont pas toujours faciles à concilier. Multiplier par deux la taille du réseau du métro ne se fait pas en un jour. Créer de nouveaux logements ou bureaux non plus. Il est donc essentiel de l'expliquer aux habitants qui vont connaître des nuisances mais dont la vie sera transformée grâce à ces nouvelles infrastructures. Il est toutefois tout aussi essentiel de donner des signes d'amélioration de la vie quotidienne les plus rapides possibles dans la région capitale.

Propos recueillis par Pierre MANGIN

LE PARISIEN – 08/10/2018

4 Paris : à LREM, ils rêvent tous de l'Hôtel de Ville



Ils sont désormais six à nourrir des ambitions municipales pour la capitale dans le camp LREM. Une abondance de candidats à 18 mois des élections programmées au printemps 2020.

La politique, c'est simple comme les mathématiques. Il suffit de compter, additionner, parfois soustraire ou éliminer, résoudre des équations à plusieurs inconnues et de regarder le résultat final. Ce n'est pas [Cédric Villani](#), député de l'Essonne, et médaille de Fields 2010, qui dira le contraire. L'élus LREM a fait part de son intention d'être candidat à la succession d'Anne Hidalgo (PS) à Emmanuel Macron. Contacté par Le Parisien, l'intéressé n'infirme ni ne confirme : « Aucun commentaire aujourd'hui, en cette veille de remaniement ministériel, les Français ont bien des sujets importants de discussion politique », botte-t-il en touche.

Mais avec l'arrivée du célèbre mathématicien dans la danse, ils sont désormais six (NDLR : avec [Benjamin Griveaux](#), [Mounir Mahjoubi](#), [Hugues Renson](#), [Anne Lebreton](#) et [Julien Bargeton](#)) chez LaREM à regarder avec gourmandise vers l'Hôtel de Ville et les élections municipales de 2020. D'ailleurs, ce dimanche les réactions ne se sont pas fait attendre au sein du parti de la majorité. « Dire au président qu'on peut être candidat comme Villani, ce n'est pas avoir son feu vert », glisse un cadre du parti dans un petit ricanement taquin. « Il veut être candidat, mais pour quelle vision de Paris », explique un élu Marcheur. « Il n'a jamais mis les pieds à Paris. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure candidature », assène un autre. Cédric Villani est donc loin de faire l'unanimité autour de son nom même si la tête de liste ne sera désignée que dans quelques mois après la décision de la commission nationale d'investiture.

Une seule femme candidate

« Notre mouvement est très jeune, très actif, vivace, attaque pour sa part Mounir Mahjoubi le secrétaire d'Etat au numérique élu du nord est parisien. C'est très positif d'avoir plusieurs personnes intéressées. D'ailleurs, cela démontre qu'il n'y a pas de candidat naturel chez nous contrairement aux partis politiques anciens. » Anne Lebreton, élue du IV^e arrondissement et pour l'instant seule femme à nourrir des ambitions pour les municipales, enfonce le clou : « Moi, j'y pense aussi mais pour l'heure, il n'y a que Julien Bargeton qui se soit officiellement déclaré. Tous les autres réfléchissent et travaillent. Nous sommes plus dans la précampagne. » Et d'enchaîner : « maintenant, avoir un vivier de candidats, avoir de nouveaux visages c'est très intéressant pour notre mouvement. Le but est d'avoir un projet. C'est notamment pour cela que nous rencontrons en ce moment les Parisiens avec [Paris & Moi](#). » Pour l'ancien adjoint aux finances d'Hidalgo, Julien Bargeton, la future tête de liste devra « avoir un engagement local persévérant et savoir valoriser son expérience. » Un portrait-robot qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau.

Mais avant de rêver à un bureau avec une vue imprenable sur la Seine et un budget de 9 Mds€ à gérer, il y a l'échéance des élections européennes de mai 2019 et la désignation des têtes de liste sans parler du remaniement qui se profile. Certains lorgnent également vers un ministère mais comme le confiait ce dimanche un élu parisien : « parler de ses ambitions municipales en ce moment n'est vraiment pas une bonne chose pour récupérer un ministère. »

Nicolas Maviel

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 08/10/2018

5 Impôts : la « flat tax » relance la distribution de dividendes



L'introduction en janvier d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus du capital s'avère moins coûteuse que prévu pour les finances publiques, car les entrepreneurs se sont versé plus de dividendes.

Si trop d'impôt tue l'impôt, la réciproque peut aussi se vérifier. Baisser les impôts ne se traduit pas toujours par une baisse proportionnelle des recettes. Les documents budgétaires annexés au [projet de loi de finances](#) montrent que [l'introduction du prélèvement forfaitaire unique \(PFU\) sur les revenus du capital](#) en janvier dernier pourrait s'avérer moins coûteuse que prévu en raison d'un changement de comportement des contribuables.

Depuis le début de l'année, les revenus des placements (dividendes, [plus-values](#), intérêts) sont imposés au taux unique de 30 %. Cette « flat tax » a remplacé une imposition au barème de l'impôt sur le revenu (14 %, 30 %, 41 % ou 45 % selon la tranche d'imposition) à laquelle s'ajoutaient les prélèvements sociaux (15,5 % jusqu'en 2017). Une réforme qui avait été [dénoncée par l'opposition à gauche comme un « cadeau aux riches »](#), au même titre que [le remplacement de l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière](#).

Coût de 900 millions d'euros

Selon les annexes du projet de budget pour 2019, son impact sur les recettes de l'impôt sur le revenu a été revu à la baisse. Le coût de cette réforme s'élèverait finalement à 900 millions d'euros, alors que l'évaluation avancée lors du débat parlementaire, à l'automne dernier, était de 1,3 milliard pour 2018, puis 1,9 milliard en 2019. Les prévisions d'impôt sur le revenu pour 2018 ont été relevées de 600 millions d'euros, dont une partie provient de meilleures recettes sur ce PFU.

A noter que les évaluations de Bercy se font toujours « à comportement constant », faute de pouvoir estimer de façon fiable comment une mesure fiscale peut affecter les comportements.

Nouvelle donne fiscale

Or, il semblerait que les contribuables se soient adaptés rapidement à cette nouvelle donne fiscale. Le document explique cette révision par un « *dynamisme des dividendes constaté au premier semestre* ». En moyenne, les dividendes imposés en France se sont élevés à 13,6 milliards d'euros par an sur la période de 2013 à 2017, lorsqu'ils étaient imposés au barème de l'impôt sur le revenu. Durant le quinquennat Sarkozy, ils atteignaient 20,2 milliards d'euros, avec un système de prélèvement forfaitaire.

Avec l'introduction de la « flat tax », Bercy anticipe un retour des dividendes à leur niveau d'avant 2013. « *La hausse constatée au premier semestre 2018, essentiellement portée par les petites et moyennes entreprises, peut s'expliquer par le caractère incitatif du PFU, qui permet dans l'ensemble de revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013* », souligne l'annexe du projet de loi de finances. Cette tendance devrait perdurer en 2019. Le projet de budget « *s'appuie sur un scénario de rattrapage sur plusieurs années des bénéfices non distribués depuis 2014.* »

Ingrid Feuerstein

LE FIGARO – 08/10/2018

6 La loi Pacte veut rendre les brevets français plus solides



Une invention pourra désormais être rejetée en amont, comme en Allemagne. La réforme inquiète des avocats.

Le gouvernement rêve de [rendre les brevets français aussi solides et réputés que les brevets allemands](#). Des articles de la loi Pacte, dont l'examen est en cours à l'Assemblée nationale, prévoient de réformer les méthodes de l'Inpi, l'Institut national de la propriété industrielle. Un projet qui suscite quelques inquiétudes. «Aujourd'hui, le système est simple, rapide et peu onéreux. Demain, il risque de devenir long et coûteux, et de décevoir les inventeurs qui, faute de recours suffisants, pourraient in fine préférer s'adresser directement à l'Office européen des brevets (OEB) plutôt que de demander un brevet français», redoute Thierry Caen, vice-président de l'Association française pour la protection de la propriété industrielle (Afppi), qui regroupe des avocats, conseils en propriété industrielle et des membres de l'industrie.

Des décisions sujettes à caution

Car aujourd'hui, l'Inpi n'a pas le pouvoir de refuser [un brevet à ceux qui le demandent](#) parce que l'invention présentée n'en est pas vraiment une. Cette institution, rattachée au ministère de l'Économie, fait établir par le grand spécialiste européen, l'OEB, un rapport de recherche, qui indique si, au regard de ce qui existe déjà dans d'autres pays, l'invention en est bien une. Qu'elle le soit ou pas, peu importe, «l'inventeur obtient son brevet, mais l'Inpi lui communique son opinion. Il sait ainsi si son brevet est solide ou non», résume Philippe Cadre, directeur de la propriété industrielle à l'Inpi.

S'il ne l'est pas, c'est qu'il ne tiendra pas la route devant un tribunal. L'inventeur se gardera alors d'attaquer en justice un possible contrefacteur ou de demander des royalties. Le plus souvent, d'ailleurs, il ne paiera pas les redevances annuelles qui permettent de conserver son brevet. À l'inverse, si l'Inpi l'a rassuré sur la qualité de ce qu'il a découvert, il sera plus sourcilieux. Les rares cas litigieux se terminent devant les tribunaux. Aux juges de déterminer si le brevet protège une réelle invention ou pas. En pratique, le nombre de procès est très faible, assure l'Inpi.

[La loi Pacte prévoit d'inverser le processus](#). Comme c'est le cas en Allemagne ou à l'OEB, l'Inpi pourrait refuser d'accorder le brevet, si, après examen, elle juge son sujet trop peu «inventif». «Or, un tel examen est complexe et prend du temps, remarque Thierry Caen. En Allemagne, il y a 800 examinateurs pour faire ce travail, l'Inpi n'a pas les mêmes moyens.» Sans les nombreux échanges épistolaires entre inventeur et examinateur, indispensables pour expliciter l'innovation à breveter, les décisions de l'Inpi risquent d'être sujettes à caution, redoute donc l'Affppi. Et contester d'éventuelles erreurs d'appréciation pourrait ne pas être simple. «Si déposer un brevet français devient cher et que l'examen n'est pas assez interactif, il sera préférable pour les déposants d'aller directement breveter leur invention auprès de l'OEB», estime l'association.

Recrutements à l'Inpi

[Pour mener à bien sa nouvelle mission](#), l'Inpi, qui aura deux ans pour se préparer, ne pourra en effet recruter que quinze examinateurs supplémentaires. «Mais nous avons déjà plus d'une centaine d'ingénieurs qui travaillent sur les demandes de brevets, puisque nous devons déjà émettre une opinion sur leur valeur», souligne Philippe Cadre. «En Allemagne, les examinateurs sont plus nombreux car les demandes de brevets y sont trois fois supérieures à celles enregistrées en France. De plus, ils établissent eux-mêmes les rapports de recherche, délégués, chez nous, à l'OEB», ajoute-t-il. L'Inpi promet donc de ne pas majorer le prix des demandes de brevet dans l'Hexagone, en effet très attractif (environ 300 euros pour une petite entreprise) comparés à ceux pratiqués à l'étranger.

Pour contester un brevet français, les tiers - par exemple une entreprise qui souhaite commercialiser la même invention dans l'Hexagone - pourront engager une démarche administrative devant l'Inpi. Ce qui ne les empêcherait pas, en cas de désaccord persistant, de porter l'affaire devant la cour d'appel.

Mais aujourd'hui, ce sont devant les juges allemands que les entreprises préfèrent porter leurs différends en matière de brevets, car la justice y est efficace. En France, les tribunaux sont engorgés et les juges méconnaissent les règles de la propriété industrielle. Et au Royaume-Uni, la justice est trop coûteuse.

[Anne Bodescot](#)

LA TRIBUNE – 06/10/2018

7 Le nombre d'emplois aidés dégringole



Les emplois aidés ont diminué de 339.000 en un an à la suite de la décision du gouvernement de vouloir restreindre ce type de contrat. Pour l'instant, les signatures de contrats aidés 'Parcours emploi compétences' promus par le gouvernement sont loin de compenser cette dégringolade.

Le nombre d'emplois aidés poursuit sa chute. [Selon une étude du ministère du Travail](#) (Dares) publiée récemment, le nombre d'emplois aidés est en baisse de 339.000 (-22,3%) sur un an. La diminution des contrats aidés (-41%) et des aides à l'embauche ciblées (-38,5%) sont les principaux facteurs qui peuvent expliquer cette dégringolade vertigineuse. La volonté du gouvernement de réduire considérablement ce type de contrat semble fonctionner à plein régime. Mais cette stratégie pourrait s'avérer risquée. En effet, la faible hausse des contrats en alternance (+4,1% en un an) est loin de compenser la baisse importante des emplois aidés. Pour le gouvernement qui ne cesse de rappeler qu'il faut réduire le chômage, la tâche est encore immense alors que la France fait encore partie des mauvais élèves de l'Union européenne. Selon les derniers chiffres de la Commission européenne, le taux de chômage dans l'Union européenne est tombé à 6,8% au sens du bureau international du travail en août dernier contre 8,1% en zone euro et 9,3% en France. Paris arrive ainsi en quatrième position du Vieux Continent derrière la Grèce, l'Espagne, et l'Italie.

Une baisse massive des emplois aidés

A la fin du mois de juin dernier, 280.000 salariés bénéficiaient d'un contrat aidé (*). Le nombre de jeunes en emploi d'avenir baisse de 8.000 au second trimestre et de 46.000 sur un an. Le nombre de contrats en CUI-CAE plonge avec -44.000 au second trimestre et -162.000 sur un an. Les principaux concernés seraient les moins de 26 ans et les plus de 55 ans, des populations souvent frappées par un chômage bien plus important que la moyenne nationale. Le chômage de longue durée est particulièrement visible chez les plus âgés.

L'alternance loin de compenser

En parallèle des chiffres sur les emplois aidés, la publication des chiffres sur les contrats en alternance indique que les alternants sont loin de compenser la baisse des emplois aidés. Selon les derniers chiffres du ministère du Travail, le nombre de bénéficiaires d'un contrat en alternance s'élevait à 631.000 à la fin du mois de juin dernier, "quasi stable par rapport au trimestre précédent." Sur un an, les effectifs ont augmenté de 25.000 (4,1%). Sur ce total, 15.000 contrats d'apprentissage (+3,7%) et contrats de professionnalisation (4,8%) ont été signés. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi bénéficiant de formation ont également diminué. Selon les données de l'étude, 228.000 personnes en recherche d'emploi étaient en formation à la fin du mois de juin en baisse de 11,8% par rapport à juin 2017 (-31.000).

Quelles perspectives ?

L'emploi dans le secteur non marchand a diminué au cours du premier semestre avec la baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Pour l'Insee qui a publié le 4 octobre dernier [sa note de conjoncture](#), "cette diminution serait atténuée par la montée en charge graduelle du nouveau dispositif de contrats aidés 'Parcours emploi compétences' (PEC)." Entre janvier et juin, 43.000 contrats de ce type ont été signés. Lors de la présentation du budget 2019, le ministre des comptes publics Gerald Darmanin a confirmé que 130.000 emplois aidés seraient financés l'année prochaine contre 200.000 en

2018. L'entourage de la ministre du Travail Muriel Pénicaud expliquait récemment que "autour de 140.000 PEC" seulement devraient être conclus en 2018, une sous-consommation liée à "un basculement vers un dispositif plus qualifiant et plus contraignant pour les employeurs" d'après des propos rapportés par l'AFP. Pour de nombreuses collectivités et associations, la tâche pourrait s'avérer compliquée dans les prochaines années.

(*) *parcours emploi compétences, contrat unique d'insertion, emploi d'avenir ou contrat dans une structure de l'insertion par l'activité économique.*

ENTREPRISES

LES ECHOS – 08/10/2018

8 ADP : l'Etat ne veut pas d'une prise de contrôle étrangère



+VIDEO. Les députés ont donné leur feu vert à la privatisation du gestionnaire des aéroports parisiens. Le PDG du groupe, Augustin de Romanet, a confirmé ce lundi que le processus de privatisation pourrait se dérouler vers « la fin du premier semestre » avec un bouclage fin 2019.

Les candidats à la privatisation d'[ADP](#) pourront bientôt se présenter à la porte de l'embarquement. Avec quelques mois de retard sur le calendrier initial, les députés ont voté ce jeudi les articles 44 à 50 du projet de loi PACTE modifiant le statut juridique du gestionnaire des aéroports parisiens, en préalable à la cession des 50,6 % encore détenus par l'Etat. Au terme de ce changement de statut, qui interviendra au moment du désengagement de l'Etat, les actionnaires présents et futurs d'ADP deviendront détenteurs d'un droit d'exploitation de 70 ans. Une période à l'issue de laquelle, tous les actifs du groupe ADP (terminaux, pistes, immeubles et terrains...) reviendront de pleine propriété à l'Etat, qui pourra en confier la gestion à un nouvel exploitant... en 2089.

De quoi rendre politiquement acceptable la privatisation des deux principales portes d'entrée nationale, sans impacter la valeur d'ADP, aujourd'hui valorisé en Bourse près de 19 milliards d'euros. Et réaliser « la plus importante opération de privatisation de l'histoire », selon les mots de l'un de ses protagonistes.

Développer « l'actionnariat populaire »

Reste toutefois à connaître les modalités. Et les inconnues sont nombreuses, à commencer par le prix. « ADP vaut en Bourse autour de 10 fois son [Ebitda](#). Si l'on se base sur la privatisation des aéroports de Nice et de Lyon, le multiple payé par les acquéreurs était deux fois plus élevé », souligne-t-on.

Mais ce n'est pas le seul paramètre. Bercy affirme que « le développement de l'actionnariat populaire sera également une priorité ». « Une partie du capital cédé par l'Etat pourra être réservée aux Français souhaitant investir dans les entreprises concernées, indique le communiqué de Bercy. Le développement de l'[actionnariat salarié](#) sera également recherché à l'occasion de ces opérations ».

Une déclaration dans la droite ligne de la dogma présidentielle, mais qui complique l'opération. Et pourrait infléchir le prix. « Si l'Etat cède le contrôle, cela nécessitera à l'acquéreur de lancer une [OPA](#) sur

le reste du capital. Dans ce cas, préserver un [actionnariat salarié](#) sera plus complexe, reconnaît un proche du sujet. Mettre une vingtaine de milliards d'euros sur la table risque aussi de réduire le nombre total de candidats ». Sans compter qu'il pourrait être interprété par certains concurrents comme un signal en faveur de Vinci déjà au capital.

L'Etat gardera le dernier mot sur le contrôle

Une cession de [blocs minoritaires](#) aurait a priori l'avantage de répondre à l'objectif du gouvernement vis-à-vis des particuliers. Mais l'Etat risque alors de se priver de sa [prime de contrôle](#), et donc de voir le prix réduit. Aujourd'hui, n'importe qui peut déjà acheter une part minoritaire en Bourse.

« L'opération peut être séquencée sous plusieurs formes, conclut cette source. Ce qui est certain est que les pouvoirs publics garderont jusqu'au bout toutes les options ouvertes, ne serait-ce qu'à cause des conditions de marché qui peuvent évoluer. » Il est d'ailleurs un autre paramètre important sur lequel l'Etat ne s'est pas non plus prononcé : Bruno Le Maire n'a pas dit si l'Etat tout en cédant ses 50,6 % du capital [resterait investi](#) dans ADP. Dans tous les cas, l'Etat gardera le dernier mot sur « l'investisseur principal » comme sur les redevances et ne permettra pas à « une puissance étrangère » de prendre le contrôle, a prévenu dimanche le ministre lors du « Grand Rendez-Vous » Europe1-Les Echos-Cnews.

Le calendrier de l'opération reste aussi à préciser. Le processus législatif de la loi PACTE devrait encore durer quelques semaines. Après quoi le gouvernement pourrait publier les appels d'offres pour le début de l'année prochaine. Si le gouvernement fait vite, le choix du ou des repreneurs d'ADP sera connu « avant l'été », estime une source proche du dossier. Invité sur CNews, le PDG du groupe, Augustin de Romanet, a confirmé ce lundi que le processus de privatisation pourrait se dérouler vers « la fin du premier semestre » avec un bouclage fin 2019.

Enfin, les [actionnaires minoritaires](#) d'ADP attendent de savoir [quel sera le montant de l'indemnisation](#) qui sera versée à l'entreprise - avant de leur être redistribuée - pour la dédommager de la transformation de son droit d'exploitation sans limite de temps à une quasi-concession de 70 ans. Les estimations du préjudice, calculées sur la base du manque à gagner entre la fin de la concession et l'éternité, vont de un à deux milliards d'euros. Mais les déçus risquent d'être nombreux, car une partie seulement de la somme sera versée à ADP au moment du désengagement de l'Etat. L'autre partie ne lui reviendra qu'en 2089, à l'issue de la concession de 70 ans.

VIDEO. Mais au fait, à qui appartient le CAC 40 ? // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0302360279142-adp-letat-ne-veut-pas-dune-prise-de-controle-etrangere-2211480.php>

Bruno Trévidic et Anne Drif

LE PARISIEN – 08/10/2018

9 Au Mondial de l'auto, les petits prix ont la cote



Le 4 octobre 2018 à Paris, au Mondial de l'Auto. Plus que de la technologie de pointe, les acheteurs se tournent de plus en plus vers des modèles abordables.

Les constructeurs n'exposent pas seulement leurs modèles les plus high-tech au Mondial de l'auto. Ils se battent aussi sur le créneau des voitures abordables.

Dans les allées du Mondial de l'auto, [qui bat son plein porte de Versailles](#) (Paris XVIe) jusqu'au 14 octobre, Stéphane ne se laisse pas longtemps impressionner par [l'avalanche de technologie](#) et de carrosseries flamboyantes exposées capots ouverts. Ce commercial de 26 ans, originaire de Rouen (Seine-Maritime), ne cherche pas le tape-à-l'œil mais du solide, du fonctionnel, et surtout du pas cher.

« Je pensais ne pas avoir les moyens de m'acheter une voiture neuve, explique-t-il. Alors je regardais depuis un moment les petites annonces pour une occasion. Et puis je suis venu au salon et j'ai trouvé plusieurs modèles dans mon budget. »

Au rayon des voitures les plus abordables, quatre grands constructeurs se disputent le marché : le champion français Dacia (filiale de Renault), le constructeur tchèque Skoda (groupe Volkswagen), l'italien Fiat (groupe Fiat-Chrysler) et le japonais Suzuki. Fiat a décidé de bouder le Mondial de l'auto cette année, mais les trois autres sont bien présents.

Dacia, emblème mondial de la voiture low-cost

Née dans la Roumanie communiste des années 1960, Dacia est devenue l'emblème mondial de la voiture low-cost. Rachetée en 1999 par Renault, la marque s'est imposée grâce à une chasse aux coûts, appliquée d'un bout à l'autre de la chaîne. Le Sandero est ainsi aujourd'hui la voiture la plus vendue auprès des particuliers dans toute l'Europe.

Devant la Polo ou la Golf, du géant Volkswagen. Pour commencer, les moteurs proviennent de modèles Renault plus anciens et ont donc été largement fiabilisés et amortis. Autre point : le « design to cost ». « Cela signifie que nous intégrons dès la conception la notion d'économie. Par exemple on réduit le nombre de pièces du tableau de bord, ce qui réduit les manipulations d'assemblage », explique un porte-parole de la marque.

La distribution a également été organisée afin de limiter la distance entre les lieux de conceptions et ceux de commercialisation, en s'appuyant sur l'énorme réseau de Renault. « Nous sommes présents dans 44 pays, mais nos deux marchés les plus importants sont l'Europe et le bassin méditerranéen. Ainsi nos deux usines les plus importantes se situent à Tanger, au Maroc, et Pitesti, en Roumanie. »

La Dacia Logan affiche un tarif défiant toute concurrence : 7 790 euros, ce qui la place en tête des voitures bon marché. « A ce niveau, on a une voiture neuve pour le prix d'une occasion », s'enthousiasme un visiteur sur le stand. « Cela permet surtout de s'offrir une berline cinq portes moins chère qu'une microcitadine, explique un porte-parole de la marque. Et pour seulement 200 euros de plus, vous avez un Sandero, soit l'un de nos produits les plus vendus. Ainsi, à modèle et catégorie équivalente, nous sommes en moyenne 20 % moins cher que nos concurrents. »

Résultat : même pour son vaisseau amiral, le Duster, dont la deuxième génération est arrivée l'année dernière en concession, le prix n'a pas bougé d'un centime depuis son lancement en 2011 : 11 990 euros.

Préserver son budget

Un peu plus loin, Skoda joue lui aussi la carte de la modestie. A côté de la Vision RS, son concept car un brin show off (le logo a été revisité à coups d'incrustations de cristal de bohème), ses modèles de série s'adressent de toute évidence à une clientèle soucieuse de préserver son budget. Ainsi sa Citigo, 9 500 euros tout rond, constitue le fer de lance du low cost à la sauce tchèque.

Idem du côté de Suzuki et sa Celerio, microcitadine à 9 790 euros. Le constructeur s'est largement inspiré des « kei cars » (ou K-cars) : ces mini-voitures qui ressembleraient presque à des jouets tant leurs dimensions ont été réduites, et pourtant extrêmement populaires au Japon, leur pays d'origine.

Même s'il est absent du Mondial, impossible de ne pas citer le constructeur qui a pratiquement inventé la mini (en taille et en prix) voiture : Fiat. Dès les années 1930 avec la Topolino, l'ancêtre de la Fiat 500, le constructeur transalpin s'impose avec des voitures qui se fauillent aussi bien dans les étroites ruelles que dans les mini-budgets de leurs habitants. La petite sœur, la Panda est proposée à 9 690 euros. « Certes ce n'est pas une Ferrari, conclut Stéphane, que l'on retrouve dans les allées. Mais à ce prix-là, on peut rouler italien ! »

Erwan Benezet

LE FIGARO – 08/10/2018

10 Naval : l'alliance franco-italienne au point mort



La France ne veut pas engager Naval Group dans une fusion irréversible avec l'italien Fincantieri. Dans un entretien exclusif au *Figaro*, le PDG du groupe Privinvest, qui détient les Constructions mécaniques de Normandie en France, estime que la consolidation de l'industrie navale européenne passera par une alliance entre la France et l'Allemagne.

Un an après avoir été annoncée, l'alliance franco-italienne dans la construction navale est dans l'impasse. Fincantieri n'a pas encore pris le contrôle des Chantiers de l'Atlantique, leader des paquebots de croisières. [L'ex-STX France a été nationalisé le 10 juillet dernier](#). L'État a racheté les 66 % que détenait le sud-coréen STX pour porter sa participation à 100 %. La situation est provisoire. Fincantieri doit racheter 50 % du capital pour 59,7 millions d'euros et recevoir 1 % supplémentaire dans le cadre d'un prêt de douze ans. Selon nos informations, ce projet est suspendu au feu vert des autorités de la concurrence française et allemande, qui ont été jugées par l'Agence des participations de l'État, en concertation avec Bruxelles, compétentes pour traiter le dossier au niveau national.

En revanche, le volet militaire qui prévoit une alliance entre Naval Group et Fincantieri est au point mort. «Les relations difficiles avec le gouvernement italien n'aident pas mais il y a une divergence de position qui n'est pas liée au changement de gouvernement en mars 2018», assure un bon connaisseur du dossier. La France soutient une approche par étapes, décrite dans le projet industriel présenté par Naval Group le 10 juillet dernier, avec la création d'une joint-venture chapeautant des activités mises en commun, de la recherche au numérique, en passant par les achats ainsi que l'export afin de dégager des synergies et de gagner en compétitivité face à la concurrence agressive des Chinois ou des Russes. L'objectif est de faire grandir la coentreprise dans le temps, notamment à la faveur de nouveaux programmes. Le modèle est l'alliance Renault-Nissan.

L'Italie et, en particulier le patron de Fincantieri, Giuseppe Bono, soutient une autre approche: une fusion rapide sur le modèle d'Airbus. «Nous ne voulons pas de ce projet», lâche-t-on à Bercy. Pour le ministère des Armées, plus nuancé, «toute la question est de savoir où l'on place le curseur». La France ne veut pas d'une fusion obligatoire. «Elle laisserait l'activité sous-marins de Naval Group orpheline. Elle ne pourrait prendre corps en l'absence de nouveaux programmes structurants. Elle n'apporterait que des

synergies de volume dans les bateaux de surface alors que l'élément de différenciation dans le naval, c'est la technologie», explique un observateur averti. Autre inquiétude, le rôle et la place des équipementiers stratégiques - le français Thales et l'italien Leonardo - dans cette alliance.

Certains estiment que la France devrait nouer une alliance avec l'Allemagne à l'instar de celles engagées dans les blindés et [l'aviation de combat du futur](#). «Nous avons essayé ces vingt dernières années. En vain. Le gouvernement Macron est prêt à parler naval de défense avec l'Allemagne, mais il ne se passe rien malgré la mauvaise forme de TKMS, leur champion national», relève-t-on à Paris.

Malgré les divergences franco-italiennes, le dialogue se poursuit au sein des deux groupes de travail mixtes. «Naval Group et Fincantieri sont déterminés à ne pas lâcher le morceau.» La question de l'accompagnement actionnarial du projet ne relève pas d'eux mais des politiques. Les deux États sont les actionnaires majoritaires des deux groupes», insiste un proche des deux industriels.

Iskandar Safa, DG du groupe Privinvest, leader mondial des navires militaires de petits et moyens tonnages et des méga-yachts : **«Rien ne se fera sans rapprochement entre la France et l'Allemagne»** // <http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/10/07/20005-20181007ARTFIG00143-naval-l-alliance-franco-italienne-au-point-mort.php>

[Véronique Guillermand](#)

LES ECHOS – 08/10/2018

11 Toys'R'Us : la distribution du jouet joue son avenir en France



Trois candidats postulent à la reprise des points de l'enseigne américaine en France. La question de l'avenir des magasins de jouets est posée.

L'avenir de la distribution du jouet en France se joue ce lundi. Le Tribunal de commerce d'Evry désignera dans l'après-midi le repreneur de Toys'R'Us France. Les 53 grandes surfaces ont été placées sous administration judiciaire après la faillite de leur maison mère américaine. Trois projets prévoient la reprise de l'essentiel du réseau. Elles illustrent des visions différentes du futur du commerce.

Deux offres proposent de continuer comme avant : les points de vente resteront des spécialistes du jouet. Une autre imagine un modèle hybride : des magasins à la fois de jouets, de textile pour enfants et de puériculture. Les deux premières sont portées par le couple La Grande Récré-Financière immobilière de Bordeaux (FIB), d'une part, et le [consortium](#) Jellej Jouets, d'autre part. La troisième par Pierre Mestre, le propriétaire de la chaîne de puériculture Orchestra.

La fusion Grande Récré-Toys'R'Us

Petit retour en arrière. Le 2 octobre, [la FIB de l'homme d'affaires bordelais Michel Ohayon a repris la Grande Récré](#) à la barre du Tribunal de commerce de Paris. Formellement, Michel Ohayon appuie le [plan de continuation](#) de Jean-Michel Grunberg, le [PDG](#) de Ludendo, [holding](#) de tête de l'enseigne de

jouets. Jean-Michel Grunberg appartient à la famille fondatrice. La FIB investira de 20 à 30 millions d'euros pour le paiement des fournisseurs avant Noël. Mais la société d'investissement, qui possède 2 milliards d'actifs immobilier dont le Trianon Palace à Versailles et le Waldorf Astoria de Jérusalem, envisage de passer de 36% à 95% du capital de La Grande Récré d'ici à la fin de l'année. Elle opère donc une prise de contrôle comme elle a racheté en février 22 Galeries Lafayette de province.

Michel Ohayon prévoit l'installation de coins jouets dans ses Galeries Lafayette. Il souhaite surtout [fusionner Toys'R'Us avec La Grande Récré](#) sous la bannière de cette dernière. La fusion créerait un réseau de 150 points de vente environ (42 Toys'R'Us seraient conservés ajoutés aux 104 Grande Récré qui subsistent). Il couvrirait les zones commerciales périphériques et les centres-villes. Le siège de Toys'R'Us France, à Saint-Fargeau, serait fermé. L'entrepôt adjacent serait transféré vers un sous-traitant. Seulement 72 salariés sur 193 seraient conservés. Mais l'abandon de la marque Toys'R'Us et de l'informatique du groupe, toutes deux licenciées auprès de créanciers américaines, permettrait une économie de 10 millions d'euros par an.

La rapprochement avec Picwic

Jellej Jouets est un véhicule créé pour l'opération de reprise. Il associe des membres de la famille Lesaffre, le fonds Cyrus - l'un des créanciers de Toys'R'Us monde - et [Picwic](#), la petite enseigne de jouets (25 magasins) de la famille Mulliez. Le projet prévoit de réunir les deux réseaux de vente. Le concept serait celui de Picwic avec des jouets, des zones d'animation et des ateliers ainsi que la vente de services (animations à domicile, location de structures gonflables, etc.). 44 Toys'R'Us seraient conservés tout comme les emplois du siège. Les protagonistes proposent d'investir un total de 120 millions dans la reprise avec une ligne de crédit de 70 millions pour le financement des stocks de Noël.

Avec Orchestra, un mix entre jouets, puériculture et textile

Le plan de Pierre Mestre marque une rupture. Le propriétaire d'Orchestra est appuyé financièrement par le fonds Pimco. Si son offre est acceptée, il modifiera l'offre des Toys'R'Us. Il introduira de la puériculture et réintroduira des rayons textile pour enfants. Les offres des deux chaînes seraient ainsi mêlées. Et les deux noms accolés sur les frontons. Orchestra compte plus de 300 points de vente en France. Avec Toys'R'Us, cela constituerait un réseau très dense couvrant tout le territoire, capable de développer le « click and collect », c'est-à-dire les commandes Internet livrées gratuitement en magasin. Orchestra a eu du mal à se refinancer sa dette après l'échec du rachat de l'américain Destination Maternity. Mais ses lignes de crédit ont finalement été reconduites en juillet et CM-CIC est entré au capital. Surtout, ce n'est pas Orchestra, mais Pierre Mestre qui fait l'offre sur Toys'R'Us. Le rapprochement des deux réseaux ferait l'objet d'accords de partenariat. La relance de Toys'R'Us serait opérée par le fruit de la vente des murs des magasins, dont la valeur se situe entre 70 et 110 millions.

Le plan est original. Il parie sur le fait que le e-commerce, c'est-à-dire Amazon, prendra à terme comme en Allemagne plus de 30% du marché du jouet et que les grandes surfaces spécialisées n'y résisteront pas. Avec le textile et la puériculture, l'activité est désaisonnalisée. Aujourd'hui, un Toys'R'Us réalise plus de 50% des ses ventes et 80% de son [Excédent brut d'exploitation \(Ebitda\)](#) entre le 15 octobre et le 31 décembre.

Philippe Bertrand

::: SOCIAL

LE FIGARO – 08/10/2018

12 La CGT et FO font leur rentrée avec une nouvelle journée de grève, mardi



Malgré l'échec des précédentes journées d'action, salariés, chômeurs et retraités sont une nouvelle fois appelés par la CGT, FO et SUD à manifester ce mardi.

Et de douze! Ce mardi, la CGT appelle les salariés, retraités et chômeurs à la mobilisation partout en France... pour la douzième fois depuis l'élection d'Emmanuel Macron en mai 2017. La centrale de la porte de Montreuil entend, cette fois-ci, s'élever «contre la politique de destruction de notre modèle social qui est à l'œuvre, favorisant les inégalités et la casse des droits collectifs», selon le mot d'ordre retenu. Et ce après s'être opposé dans la rue aux ordonnances Pénicaud de réforme du Code du travail à l'automne dernier, au changement de statut de la SNCF au printemps, ou à la réforme à venir de la fonction publique.

Quelque 200 rassemblements sont annoncés sur tout le territoire et plusieurs grèves ou débrayages, notamment dans le public, les transports ou les écoles, devraient occasionner des perturbations plus ou moins conséquentes. L'organisation dirigée depuis février 2015 par Philippe Martinez ne se lance pas seule et organise cette journée d'actions et de grève avec Solidaires (syndicats SUD), les organisations de jeunesse Unef et UNL, mais aussi FO qui fait cause commune avec sa sœur ennemie pour la troisième fois depuis un an. [«Nous sommes en résistance», a reconnu Pascal Pavageau, son secrétaire général, dans Le Figaro](#) , assurant vouloir prendre «date» pour l'avenir, et notamment pour la future réforme des retraites, seul sujet susceptible de faire descendre dans les rues des centaines de milliers de Français.

DÉJÀ 11
MOBILISATIONS
POUR RIEN
LES PRINCIPAUX APPELS
DE LA CGT À MANIFESTER DEPUIS
LA VICTOIRE D'EMMANUEL MACRON

- 12/09/2017
(ordonnances)
- 21/09
(ordonnances)
- 10/10
(fonctionnaires)
- 19/10
(ordonnances)
- 16/11
(ordonnances,
avec FO)
- 22/03/2018
(fonctionnaires
et cheminots)
- 19/04
(convergence
des luttes)
- 01/05
(Fête du travail)
- 22/05
(fonctionnaires)
- 26/05 (avec LFI)
- 28/06 (avec FO)

Car, pour l'heure, les appels à mobilisation contre la politique du duo Macron-Philippe n'ont pas vraiment été concluants. Non seulement les Français ne sont jamais descendus en masse dans les rues - [même la «marée humaine», promise fin mai par Jean-Luc Mélenchon et Philippe Martinez, a fait un flop](#) - mais l'exécutif n'a pas une seule fois modifié ses plans, même d'un iota. «Le président de la République semble toujours mépriser les contrepoids, condamnait d'ailleurs mardi dernier Pascal Pavageau. Son discours reste très directif, très jupitérien.»

Plus globalement, les syndicats n'ont plus fait reculer un gouvernement en France depuis... l'épisode fâcheux du contrat première embauche (CPE) de Dominique de Villepin, en 2006. Que ce soit contre la réforme des retraites conduite par Éric Woerth en 2010 ou la loi travail portée par Myriam El Khomri en 2016, face aux dernières mobilisations de masse à portée nationale qui ont duré plusieurs mois, les exécutifs sont à chaque fois restés droits dans leurs bottes, infligeant aux syndicats, qui multipliaient les journées d'actions et de grève, un cinglant échec. Des défaites successives qui ont eu pour effet de faire fondre à vue d'œil, au fil des années, les cortèges des manifestations - aujourd'hui composés des seuls permanents et élus syndicaux - et entamé un peu plus la confiance des Français pour les organisations représentatives de salariés.

Avec cette nouvelle journée de mobilisation, la CGT et FO espèrent capitaliser sur le mécontentement des Français remontés contre le gouvernement, ne croyant pas à ses promesses de hausse du pouvoir d'achat. Et aussi se positionner par rapport aux élections du 6 décembre - et 15 jours avant à la SNCF - dans la fonction publique où toutes deux ont beaucoup à perdre: la première place dans la fonction publique d'État pour FO, et la première place, public et privé confondus, sur l'échiquier syndical pour la CGT.

Philippe Martinez : «Notre objectif, c'est de cristalliser les mécontentements» //

<http://premium.lefigaro.fr/social/2018/10/07/20011-20181007ARTFIG00163-philippe-martinez-notre-objectif-c-est-de-cristalliser-les-mecontentements.php>

[Marc Landré](#)

LES ECHOS – 08/10/2018

13 Réforme des retraites : un « âge-pivot » à l'étude pour retarder les départs



Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, reçoit ce mercredi les partenaires sociaux lors d'une réunion multilatérale.

+ VIDEO. Dans le cadre du futur régime universel, la pension pourrait subir une décote avant une deuxième borne d'âge, qui pourrait être 63 ans.

C'est acquis, l'âge minimum de départ à la retraite [restera à 62 ans](#) . Inutile d'agiter un chiffon rouge, alors que le Haut-Commissaire à [la réforme des retraites](#) , Jean-Paul Delevoye, qui reçoit ce mercredi tous les partenaires sociaux, doit déjà déminer une foule de sujets avant de [créer le futur régime](#)

[universel](#) . Néanmoins, selon plusieurs sources, l'idée d'introduire une deuxième borne, un « âge-pivot » qui pourrait être 63 ans, afin de retarder les départs à la retraite, est à l'étude.

En effet, fixer un plancher à 62 ans ne suffit pas. D'une part, les assurés qui ont commencé à travailler tard, ou bien qui ont eu une carrière à trous, risquent de toucher une toute petite pension si on ne les incite plus à prolonger leur activité. D'autre part, l'équilibre financier de cette branche de la Sécurité sociale serait menacé. Le Conseil d'orientation des retraites estime que l'âge moyen de départ permettant de maintenir à flot le système, 62 ans aujourd'hui, sera supérieur à 63 ans dès 2025, et à 64 ans en 2035 (avec 1,5 % de croissance des revenus d'activité).

Une deuxième borne d'âge

Le système actuel comporte un deuxième étage pour piloter ce risque : l'âge du taux plein, qui dépend du nombre de trimestres cotisés. Quand on part avant, on subit une décote de 5 % par an (10 % des retraités au régime général). Et si on travaille au-delà, on gagne une surcote (13,7 % des effectifs). La décote ne s'annule qu'à 67 ans.

Cette deuxième borne d'âge est très efficace pour retarder les départs à la retraite. Mais dans un système par points, il est difficile de fonctionner à l'identique, puisqu'il n'y a plus de nombre de trimestres minimum de cotisations requis une fois atteint l'âge légal de 62 ans.

Des solutions existent cependant. Ainsi, lors des négociations de 2015 pour redresser l'Agirc-Arrco, le régime complémentaire des salariés du privé qui est un régime par points, le Medef a d'abord proposé de reculer l'âge minimum à 64 ans. Puis il est revenu à la charge de façon plus subtile et a obtenu l'instauration d' [une décote temporaire avant l'âge du taux plein... plus un an](#) , soit 63 ans. Ce « coefficient de solidarité » (10 % de décote durant trois ans) entrera d'ailleurs en vigueur en janvier, accompagné d'un coefficient majorant d'un an pour ceux qui prolongent au-delà (10 % à 30 % de surcote, selon le nombre d'années de prolongation d'activité).

Un « coefficient de conversion » ?

C'est cette conquête que le patronat cherche aujourd'hui à pérenniser et à renforcer, en plaidant pour l'instauration d'un âge-pivot à 64 ou 65 ans. En deçà, la pension serait décotée ; au-delà, augmentée. Selon nos informations, ces bornes d'âges sont jugées trop élevées du côté du gouvernement, qui penche plutôt pour 63 ans.

Cependant, la question est loin d'être tranchée, souligne un proche du dossier. Le futur régime par points pourrait aussi bien se passer d'âge-pivot et instaurer comme en Suède un « coefficient de conversion ». Au moment de la liquidation, il diviserait le capital de points amassés, pour calculer ce qui équivaldrait à des annuités. En Suède, ce coefficient reflète l'espérance de vie de la génération à laquelle on appartient : quand elle s'allonge, il faut travailler plus longtemps pour conserver un bon niveau de pension.

VIDEO. Dans quel état financier est le système de retraite en France ? (Et que propose Macron pour le réformer ?) // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302359505946-reforme-des-retraites-un-age-pivot-a-letude-pour-retarder-les-departs-2211713.php>

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 08/10/2018

14 En coulisses, dernière ligne droite avant le remaniement



Fragilisé et de plus en plus critiqué par l'opinion, Emmanuel Macron devrait privilégier un gouvernement de « consensus ».

Édouard Philippe pourrait présenter sa démission lundi matin... avant d'être aussitôt chargé de composer un nouveau gouvernement à même d'ouvrir « l'An II » du quinquennat.

Ce remaniement, Emmanuel Macron y a travaillé tout le week-end à l'Élysée. Ce dimanche soir encore, il a tenu des réunions au Château pour le peaufiner. Et ce matin, Édouard Philippe, avec lequel il est resté « en contact étroit et permanent » selon Matignon, devrait venir remettre la démission de son gouvernement.

Un impératif, ne pas se louper. Après une rentrée horribilis, au plus bas dans les sondages et comme [déjà essoré par la lessiveuse de l'Élysée](#), le président de la République joue gros. Ce remaniement imposé par le départ subit et subi de Gérard Collomb, il espère finalement le retourner en avantage. « Il a une vraie fenêtre de tir pour se remettre en dynamique, il l'aborde avec méthode, comme un politique. Il fait en sorte d'avoir la meilleure équipe », confie un proche. En clair, plus de droit aux couacs ou aux loupés. Le stage est fini.

Cela vaut d'ailleurs pour le président lui-même, qui a trop souvent brouillé son propre message par ses petites phrases intempestives. Au même moment, Édouard Philippe apparaissait en pilier de l'exécutif, tenant l'intérim place Beauvau. Se posant en figure rassurante, alors que tout l'exécutif était secoué par ce qu'un proche de Macron appelle « une crise managériale ». Désormais, jure son entourage, le chef de l'Etat reprend la main. Même si, poursuit un ministre, « en ce moment, il a une tête fatiguée... et n'aime pas qu'on le lui dise, d'ailleurs ! »

Moins de « vertical », plus de « consensus »

Désormais l'objectif est clair : ouvrir « l'An II » du quinquennat. « Pas une inflexion de notre ligne, mais un nouveau souffle », avance un familier du Château, qui évoque « un changement de pratique politique ». « Après une phase de grande verticalité, l'An II est une phase avec plus de consensus », poursuit le même, évoquant plus de collaborations avec la société civile, les partenaires sociaux, les territoires. Précision utile après la rupture avec Collomb et l'éloignement probable de Jacques Mézard, représentants des élus locaux avec lesquels le « président des villes » doit renouer de toute urgence.

[Un An II pour quoi faire](#) ? Emmanuel Macron compte mettre l'accent sur la deuxième partie de son triptyque – « protéger et unir » – plus que sur le « libérer ». Pour marteler le message, cette séquence devrait être ponctuée d'une prise de parole du président d'ici fin octobre.

Tout l'enjeu consiste à nommer les bonnes personnes aux bons endroits. « Il faut des ministres qui incarnent davantage, qui redonnent le souffle qu'on a perdu », confie une ministre. Jean-Michel Blanquer, « premier de la classe », pourrait voir son ministère élargi, notamment avec la gestion du futur [Service national universel](#). D'autres périmètres ministériels pourraient évoluer. A l'image de Blanquer, ses collègues en charge des grandes réformes à venir, Muriel Pénicaud au Travail et Agnès Buzyn aux Affaires sociales, devraient être confortées.voire renforcées avec de nouveaux secrétaires d'Etat, faisant ainsi « monter » des députés prometteurs. La secrétaire d'Etat, Marlène Schiappa, pourrait, elle, devenir ministre de plein exercice, mais ne croit plus à la Culture.

L'offensive contenue de la droite

Perçus comme les ralliés de la dernière heure, les amis d'Édouard Philippe ont déployé leurs réseaux et leur savoir-faire pour donner à la future équipe « une teinte étonnamment bleue », selon un conseiller ministériel. Au cœur de leur offensive, la place Beauvau. Ce dimanche soir, la piste d'un ou d'une expert(e) tenait la corde. Ont circulé les noms de Gérard Darmanin, Frédéric Péchenard ou l'ex-conseiller de Sarkozy à l'Élysée Jean Castex, tous issus du moule UMP ! « Ils ont juste oublié qu'à la fin, c'est Macron qui décide » ironise un ministre.

Plus d'un marcheur s'indigne d'ailleurs du pilonnage en règle, par ce camp, de macronistes historiques comme Stéphane Travert (Agriculture) ou Jacques Mézard (Cohésion des territoires). Certes, ils pourraient perdre leur fauteuil, mais sans être humiliés et en voyant même leur bilan salué façon « ils ont fait le job ».

Pauline Théveniaud et Henri Vernet

::: INTERNATIONAL

LE JDD – 07/10/2018

15 Présidentielle au Brésil : le candidat d'extrême-droite Jair Bolsonaro largement en tête au premier tour



Le candidat d'extrême droite Jair Bolsonaro s'est qualifié dimanche pour le deuxième tour de la présidentielle au Brésil. Il part favori pour le second tour face au candidat de gauche Fernando Haddad.

La direction qu'allait prendre le Brésil était imprévisible lundi, le plus grand pays d'Amérique latine s'acheminant vers un second tour de la présidentielle pouvant lui donner un chef d'Etat d'extrême droite comme de gauche, dans un climat encore plus polarisé. Jair Bolsonaro, le député nostalgique de la dictature militaire, s'est qualifié dimanche au second tour de la présidentielle avec un score très élevé de plus de 46%. Une performance à la mesure du phénomène électoral qu'il est devenu ces dernières semaines après avoir été victime d'un attentat. Mais il n'a pas été élu président au premier tour comme il l'espérait.

Il se retrouvera le 28 octobre face à Fernando Haddad (29%), du Parti des travailleurs (PT, gauche), dans un duel incertain et symptomatique de l'extrême polarisation que cette campagne a mise au jour. Les deux candidats ont fait la course en tête dans les sondages ces dernières semaines en semant leurs 11 autres concurrents, pour se retrouver dans un face à face des extrêmes.

Fernando Haddad va consulter son mentor Lula

Dès lundi, l'un et l'autre vont justement essayer d'être plus consensuels en nouant des alliances vers le centre, très convoité. Dans sa campagne, "Haddad a beaucoup oublié le centre", dit André César, des consultants Hold à Brasilia. Ils devront aussi tenter de limiter le fort rejet qu'ils inspirent l'un comme l'autre dans l'électorat de 147 millions d'habitants.

Interrogé dimanche soir sur sa volonté de nouer des alliances, **Ciro Gomes**, du PDT de centre gauche, arrivé 3e avec 12,5% des voix, s'est borné à dire qu'il continuerait de "lutter pour la démocratie et contre le fascisme". **Fernando Haddad** doit faire lundi le voyage de Curitiba (sud) où il verra son mentor, l'ex-président **Lula**, dans la prison où il purge depuis avril une peine de 12 ans et un mois pour corruption.

Luiz Inacio Lula da Silva, figure historique de la gauche brésilienne, avait adoubé il y a seulement quatre semaines **Haddad** pour le remplacer dans la course à la présidence alors qu'il avait été déclaré définitivement inéligible. **Haddad** et **Lula** devraient élaborer la stratégie du PT en vue du 28 octobre.

"Il me semble difficile que Haddad l'emporte, mais ce n'est pas impossible", explique le politologue Fernando Meireiles

Avant que ne tombent les résultats définitifs, **Bolsonaro** a évoqué des "problèmes avec les urnes électroniques". "Je suis certain que si ça n'avait pas eu lieu, nous aurions eu dès ce soir le nom du président de la République", a lancé le candidat de 63 ans dans une vidéo sur Facebook. "Nous ne pouvons pas rester sans rien dire. Nous allons réclamer au Tribunal supérieur électoral (TSE) des solutions", a-t-il ajouté.

Sans aller jusqu'à évoquer une "fraude", comme ses partisans, l'ex-capitaine de l'armée a déclaré : "Nous devons rester mobilisés. Il reste trois semaines avant le second tour". Le duel **Bolsonaro-Haddad** s'annonce très incertain et bien des choses peuvent se passer d'ici au 28 octobre, dans une campagne qui a déjà réservé d'énormes surprises entre la disqualification choc de **Lula** et l'attentat qui a failli coûter la vie à **Jair Bolsonaro** le 6 septembre.

Pour **Fernando Meireiles**, politologue à l'Université fédérale de Minas Gerais, "la possibilité que **Bolsonaro** gagne paraît la plus forte actuellement". "Il me semble difficile que **Haddad** l'emporte, mais ce n'est pas impossible, il a encore une chance raisonnable", dit-il toutefois. "Pour **Bolsonaro**, il est primordial d'éviter tout type d'erreur. Il doit garder un profil bas", ajoute-t-il.

C'est un Brésil très divisé qui est allé dimanche aux urnes, entre les électeurs anxieux pour l'avenir de la démocratie dans ce pays éprouvé par une dictature (1964-85) et ceux qui rejettent de manière viscérale tout retour aux affaires du PT. Le grand parti de gauche qui a remporté les quatre dernières élections et a été au pouvoir 13 ans est jugé par beaucoup comme le responsable des maux multiples de ce pays déboussolé : chômage, crise économique, corruption et insécurité.

L'OPINION – 08/10/2018

16 Les 7 menaces qui planent sur la croissance mondiale



La directrice générale du FMI, **Christine Lagarde**, redoute que le protectionnisme américain de **Donald Trump** pèse sur la croissance planétaire.

Les risques s'amoncellent mais ils sont encore difficiles à chiffrer. Faute de savoir les évaluer, les économistes continuent, pour le moment, de se raconter de « belles histoires »...

Dans la nuit de lundi à mardi, le FMI devrait revoir à la baisse ses prévisions de croissance mondiale, fixées en juillet dernier à 3,9 % en 2018 et 2019. Des risques politiques planent sur la fin du cycle de

croissance des Etats-Unis et de l'Europe, tandis que certaines économies émergentes montrent des fragilités.

La méthode Coué ne marche plus. Les économistes ont beau répéter que « les fondamentaux sont bons », ils se doutent que quelque chose va forcément mal se passer. Rarement a-t-on vu autant de risques obscurcir l'horizon économique. La directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a déjà prévenu : les risques qui semblaient théoriques il y a encore six mois « ont commencé à se matérialiser ». Or beaucoup sont politiques, et donc difficiles à chiffrer. Les prend-on suffisamment au sérieux ?

1. La guerre commerciale

Donald Trump a mis en place des taxes contre les importations de certains produits chinois. Pour rétorquer, la Chine pourrait « baisser sa monnaie, ce qui risque de faire fuir les capitaux, ou vendre des bons du Trésor américain, et là c'est la bombe nucléaire, explique Philippe Müller, économiste d'UBS. Pékin peut aussi serrer la vis pour les entreprises américaines, en augmentant les normes administratives, et ne plus exporter certaines pièces critiques ». Le [protectionnisme américain](#) a poussé récemment l'agence de notation Fitch à baisser sa prévision du PIB mondial. Avec l'Union européenne, le « cessez-le-feu » commercial est frêle. « Nous ne négocions rien avec les Etats-Unis, a déclaré vendredi la commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström. Les travaux préliminaires sur un éventuel accord commercial [...] n'ont pas vraiment encore commencé ».

2. La fin du cycle américain

L'économie américaine, qui tire l'économie mondiale, arrive à la fin de son cycle entamé il y a dix ans, et présente des risques de surchauffe. Pour gagner artificiellement deux ans de croissance forte supplémentaire, Donald Trump a offert aux entreprises et ménages un stimulus fiscal, au prix d'un creusement du déficit public. [Lorsque la croissance ralentira, probablement en 2020](#), « les Etats-Unis vont se retrouver en fin de cycle sans marge de manœuvre, explique Stéphanie Villers, cheffe économiste d'Humanis. Ni budgétaire, ni monétaire, puisque la Fed aura l'inflation à gérer : elle ne va pas s'amuser à baisser les taux ». Entre-temps, les inégalités auront continué de se creuser, rendant la situation potentiellement explosive. « Trump a créé une situation de déséquilibre macroéconomique, personne n'avait jamais osé faire ça, souligne Stéphanie Villers. On ne creuse pas un déficit en fin de cycle, on se garde des billes afin de pouvoir agir le moment venu ». Certains analystes estiment [les actions américaines survalorisées](#).

3. Les pays émergents

Turquie, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Indonésie, Russie... Plusieurs pays émergents souffrent de la hausse du dollar et du resserrement des conditions de prêt sur les marchés. La fuite des capitaux se limite aux pays présentant des fragilités : fort endettement libellé en dollars, déficit du compte courant, incertitudes politiques, retard dans les réformes structurelles. « Il n'y a pas – encore – de contagion mais [les conditions pourraient changer rapidement](#) », alerte Christine Lagarde. Le FMI estime que les économies émergentes (Chine exceptée) pourraient voir leurs lignes de crédit s'assécher de 100 milliards de dollars, soit environ le même volume que durant la crise financière mondiale.

4. Le Brexit

Accord ou pas entre Londres et Bruxelles ? La réponse est attendue avant la fin de l'année. Comment sera affectée la chaîne de valeur européenne ? Selon Euler Hermes, dans le scénario d'un Brexit non négocié, le PIB de la Grande-Bretagne [pourrait être impacté](#) de 1,4 point contre une moyenne de 0,25 point dans l'UE. Dans le cadre d'une sortie en douceur doublée d'un vaste accord commercial, la croissance britannique serait pénalisée de 0,6 % et celle de l'UE de 0,11 %.

5. L'Italie

Le risque de dérapage du déficit italien est un « motif de grave inquiétude » pour la Commission européenne et [pourrait faire augmenter les taux d'emprunt d'autres pays](#) ayant aussi un fort endettement

public et une croissance amenée à ralentir, comme l'Espagne ou le Portugal. L'Italie incarne également un risque populiste pour l'Europe. Vendredi, le vice-président du Conseil italien, Matteo Salvini, a accusé le président de la Commission Jean-Claude Juncker de « ruiner l'Europe », ce à quoi l'intéressé a répondu qu'il espérait n'avoir « jamais à nettoyer le tas de ruines ». Le parti de Salvini, La Ligue, est allié à d'autres formations europhobes et collabore avec l'ancien conseiller de Donald Trump Steve Bannon pour empêcher une intégration européenne plus poussée, avec de grands espoirs pour les élections de mai 2019.

6. L'immobilier

« Nous savons avec certitude qu'il y aura une nouvelle crise », et [elle pourrait venir de l'immobilier](#), a déclaré début septembre la responsable de la supervision bancaire européenne, Danièle Nouy. La faiblesse des taux d'intérêt a favorisé l'envol des prix immobiliers, notamment dans les pays nordiques et baltes, où l'on trouve aussi de dangereux taux variables. Selon UBS, le risque le plus élevé de bulle se trouve à Hong Kong, Munich, Toronto, Vancouver, Amsterdam et Londres. Le marché parisien serait « surévalué ».

7. Le système financier

Après la dernière crise, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures inédites pour accompagner la reprise. Du coup, leurs leviers d'action sont aujourd'hui limités pour faire face à un nouveau ralentissement. Parallèlement, [l'endettement des acteurs économiques a grimpé, ce qui les rend plus vulnérables aux chocs](#). Même si les banques ont renforcé leurs bilans, « l'Europe n'est pas pour autant prête à affronter une nouvelle crise majeure qui pèserait sur l'ensemble du système financier », d'après Moody's.

Le problème de tous ces risques, c'est qu'il est « difficile de leur assigner une probabilité ou une date d'occurrence et d'en mesurer l'ampleur, explique Isabelle Job-Bazille, cheffe économiste de Crédit Agricole. Il est donc plus facile d'en faire abstraction pour boucler son scénario central, en appliquant le principe du "toutes choses égales par ailleurs". Mais les économistes se doutent bien que leur scénario central a peu de chance de se réaliser en l'état [...]. Nous racontons tous une belle histoire ».

[Jade Grandin de l'Eprevier](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

